



HAL
open science

La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir

François Casabianca, Morgane Millet

► To cite this version:

François Casabianca, Morgane Millet. La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir. *Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon*, 2018, 3 (92), 10.4000/geocarrefour.12137 . hal-02162580

HAL Id: hal-02162580

<https://hal.science/hal-02162580>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Géocarrefour

92/3 | 2018

L'élevage dans tous ses territoires (dans les pays développés)

La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir

The genetic local resource under pressure: Trajectories of evolution of the dairy-ewe breeds from Corsica island and French Western Pyrenees, between breeding models and collective valorization of terroir cheeses

Francois Casabianca et Morgane Millet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/12137>

DOI : 10.4000/geocarrefour.12137

ISSN : 1960-601X

Éditeur

Association des amis de la Revue de géographie de Lyon

Ce document vous est offert par INRA Institut National de la Recherche Agronomique



Référence électronique

Francois Casabianca et Morgane Millet, « La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir », *Géocarrefour* [En ligne], 92/3 | 2018, mis en ligne le 21 février 2019, consulté le 20 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/12137> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.12137

Ce document a été généré automatiquement le 20 juin 2019.

© Géocarrefour

La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir

The genetic local resource under pressure: Trajectories of evolution of the dairy-ewe breeds from Corsica island and French Western Pyrenees, between breeding models and collective valorization of terroir cheeses

Francois Casabianca et Morgane Millet

- 1 Une race locale est définie comme « *une race majoritairement liée, par ses origines, son lieu, et son mode d'élevage, à un territoire donné* » (décret du ministère de l'Agriculture et de la Pêche en application de l'article 93 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006). Majoritairement élevées dans leur berceau d'origine, les races ovines laitières Corse et Pyrénéennes répondent à cette définition. Depuis les années 1990, elles contribuent à la garantie de l'origine des productions fromagères locales sous appellation d'origine protégée (respectivement AOP Brocciu, AOP Ossau-Iraty) (Millet, 2017). Les races locales sont en effet généralement considérées comme vectrices d'une identité technique locale (Lambert-Derkimba *et al.*, 2006 ; Lauvie and Couix, 2012).
- 2 Ensemble identifié et caractérisé d'animaux et de gènes, une race locale n'est pourtant pas un objet figé. Il s'agit d'une construction sociale soumise à de multiples facteurs de changement (choix de pratiques d'élevage, de sélection des animaux, de valorisation des produits) (Audiot, 1995 ; Labatut *et al.*, 2012 ; Steyaert, 2006). Le caractère évolutif d'une race locale et de ses liens au territoire peut donc perturber cette définition légale. Ce constat constitue notre point de départ pour appréhender les choix de qualification des

racas ovines locales opérés en Corse et Pyrénées-Atlantiques, et leurs conséquences. En les inscrivant dans l'évolution plus générale des bassins de production ovins laitiers corse et pyrénéen, nous souhaitons étayer l'intuition (Vissac, 1978) que ces ressources peuvent représenter des marqueurs des mouvements de dé/re-territorialisation des systèmes agroalimentaires locaux¹ (Rieutort, 2009). Il s'agit en effet de comprendre comment les relations entre élevage et territoire sont renouvelées, comment « *des nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs et un nouveau lien au territoire* » (Rieutort, 2009, p. 39) peuvent être construits et interagir avec la qualification et l'évolution des races locales.

- 3 Pour ce faire, nous adoptons une approche comparative (Vigour 2005 ; Verdalle *et al.*, 2012). Nous cherchons à décrire les trajectoires d'évolution des races ovines laitières locales en Pyrénées-Atlantiques et en Corse depuis leur reconnaissance officielle (respectivement 1975 et 1986), et à les situer dans leurs contextes respectifs, ceux des choix de valorisation des fromages locaux d'une part, et ceux des pratiques d'élevage, inscrits dans l'évolution des modèles de production contemporains. Il s'agit ensuite de mettre en regard ces trajectoires selon ces termes, et d'en identifier les proximités et contrastes.
- 4 La reconstitution des événements et leur mise en récit repose sur le croisement d'un ensemble hétérogène d'informations (données d'archives publiques et professionnelles, bibliographie scientifique, recueil de témoignages auprès d'acteurs passés et actuels des filières ovines laitières corse et pyrénéenne), recueillies entre 2013 et 2015. La diversité des sources et de leur ancrage temporel confère sa robustesse à la reconstitution des trajectoires d'évolution. Celles-ci prennent racine dans une même période, l'Ère Roquefort (Millet, 2017), que ces deux bassins ont connu du début du XX^e siècle à la fin des années 1970.

1950-1976 : l'Ère Roquefort et la conception d'un modèle agricole de référence

- 5 À partir des années 1950, la modernisation agricole est impulsée en France, appuyée sur la diffusion d'un modèle socio-économique (Allaire, 1988) dont l'enjeu primaire, nourrir la nation, privilégie notamment le développement de l'élevage bovin laitier pour l'approvisionnement laitier des villes (Delfosse, 2006). De fait, au niveau national, l'activité ovine laitière peut être considérée comme un parent pauvre de la politique agricole (Rieutort, 1995). Cela dit, dans un contexte où la modernisation agricole repose par ailleurs sur l'industrialisation du secteur agroalimentaire et sur une plus grande intégration des exploitations agricoles, le système Roquefort est conforté.
- 6 Ce fromage est en effet produit au sein d'un secteur industriel structuré, à partir du lait de brebis produit en Aveyron et dans les départements limitrophes ; cette zone de production est surnommée le Rayon de Roquefort. Depuis le début du XX^e siècle, ce fromage peut aussi être produit à partir de lait collecté en Pyrénées-Atlantiques et en Corse (Delfosse, 1992). Intégrés dans ce système agroalimentaire sans pour autant bénéficier d'une représentation collective, ces bassins en constituent la périphérie. Ils sont qualifiés d'associats : « *ce sont des espaces étroitement dépendants ou plus précisément dominés par un centre extérieur, mais qui ne perdent pas totalement leur personnalité et dont les limites sont clairement déterminées.* » (Delfosse, 1992). Dans la seconde moitié du XX^e siècle, ce système est d'autant stabilisé à l'échelle des territoires productifs ovins laitiers – Corse,

Pyrénées-Atlantiques - et aux yeux des organismes locaux de développement de l'époque (chambres d'agriculture, instituts de recherche) qu'il procure un débouché, qualifié de rémunérateur et pérenne, pour des territoires montagnards, profondément touchés par l'exode rural.

- 7 Au sein du Rayon de Roquefort, éleveurs et transformateurs, accompagnés par l'Institut National de la Recherche Agronomique (Station d'Amélioration Génétique des Animaux - SAGA), construisent un modèle adapté à leur objectif d'augmenter la production laitière : « le modèle Roquefort de production ovin-lait » (Bardini, 1991). Celui-ci peut être considéré comme une déclinaison du modèle productiviste de l'époque (Allaire, 1988 ; Mazoyer et Roudart, 1997), qui repose sur l'investissement dans la restructuration des exploitations (bâtiments d'élevage, salle de traite, parcs de matériel agricole...) et sur l'artificialisation des conditions de production (motorisation, mécanisation, fertilisation). En ce qui concerne les pratiques d'élevage, il s'agit de gagner en performance : il faut changer l'alimentation des animaux (introduction des notions de ration alimentaire et de complémentation) et maîtriser leur reproduction. La sélection génétique joue donc un rôle central dans ce modèle : la rationalisation des pratiques d'élevage permet l'expression d'un potentiel génétique laitier croissant.
- 8 Au sein du Rayon de Roquefort, la sélection génétique de la race locale, la brebis Lacaune, est conçue selon une organisation pyramidale des élevages et s'appuie sur un certain nombre d'instruments de contrôle et de gestion (Labatut *et al.*, 2012). La population est scindée entre un noyau de sélection, qui comprend les éleveurs considérés comme « *créateurs d'évolution génétique* » (Barillet *et al.*, 2016), et un groupe d'éleveurs utilisateurs. Les outils de sélection (contrôle de performance des animaux² et de leur généalogie³) sont concentrés au sein du noyau de sélection. Celui-ci produit ainsi des reproducteurs au potentiel génétique amélioré (mâles améliorateurs) qui peuvent être diffusés auprès des autres utilisateurs (sous forme préférentielle de paillettes de sperme). La diffusion des reproducteurs repose sur la traduction standardisée de la valeur des animaux (sous forme d'index) (Labatut *et al.*, 2012) ; évaluation alors réduite à la performance laitière potentielle (index laitier). C'est ainsi que le noyau de sélection assure l'amélioration génétique de l'ensemble de la population⁴.
- 9 Ce modèle, ainsi conçu et éprouvé dans le Rayon de Roquefort, constitue le référentiel d'action à appliquer partout où l'industrie collecte du lait. Sa mise en œuvre, associée à la consolidation d'un système agro-industriel et à la spécialisation des élevages et des espaces productifs, s'inscrit clairement dans les mécanismes de déterritorialisation de l'agriculture française depuis les années 1950 identifiés et décrits par Rieutort (2009).
- 10 Au regard de ce modèle, les élevages corses et pyrénéens sont archaïques. Fondés sur la valorisation des ressources spontanées, leur efficacité repose sur le mouvement des animaux : montée en estives dans le Sud du département en Pyrénées-Atlantiques, parcours en Corse, sont des pratiques stratégiques (Gros, 1970 ; Pernet et Lenclud, 1977). Ces systèmes d'élevage ont co-évolué avec la sélection d'animaux de souches locales adaptés à ces pratiques et au milieu (Vissac, 1995), mais ils sont qualifiés de peu productifs par les entreprises de Roquefort. Leur but, relayé par des représentants agricoles locaux (sections locales ovines du syndicat à vocation générale FDSEA – nommées FDO), est d'améliorer la performance laitière des troupeaux et de réduire leur dépendance aux conditions climatiques (Vivie de Régie, 1967).
- 11 Cette stratégie repose notamment sur des outils de sélection génétique conçus dans le Rayon, le premier étant le contrôle de performance, impulsé dès 1959 en Pyrénées-

Atlantiques (Gros, 1970), et 1961 en Corse (Renucci, 1974). Mais ces orientations (innovation technique et modèle productif associé) ne suscitent pas l'adhésion escomptée au sein des associés. D'après les rapports de l'époque (*Enquête Montagne* conduite en Pyrénées-Atlantiques par la chambre d'agriculture par exemple) (Errotabehere, 2011) et les témoignages que nous avons recueillis, les conditions de travail et d'élevage sont précaires ; elles exigent prioritairement des aménagements du territoire et des habitations (routes, électricité, eau courante). Par ailleurs, la modernisation des élevages suppose une mutation des communautés locales d'éleveurs puisqu'elle rompt avec un système social et technique « traditionnel » des élevages (Candau 1989) qui s'exprime par la gestion collective et mobile des troupeaux et de la reproduction en estives pyrénéennes, ou l'autonomie des troupeaux en Corse⁵ (Labatut 2009 ; Poirier 1989).

- 12 Certains éleveurs sont toutefois réceptifs au modèle productif diffusé. En Pyrénées-Atlantiques, plusieurs collectifs d'éleveurs sont créés⁶, dont un particulièrement actif au Pays Basque (1964) ; ces éleveurs entament un travail de contrôle de performance et de la reproduction sur leur troupeau, en partenariat avec la FDO. En Corse, à partir de 1970, la chambre d'agriculture (sous l'égide de la FDSEA) entreprend la mise en œuvre du contrôle laitier sur l'ensemble de l'île. Son action est appuyée par un technicien de Société des Caves (Flamant et Barillet, 1977), principale entreprise de Roquefort. Au cours de cette période, des éleveurs, parmi les plus sensibles aux techniques de modernisation (sédentarisation, intensification fourragère, contrôle laitier, etc.), s'approvisionnent en béliers Sardes, race exogène voisine plus productive.
- 13 Si la modernisation agricole paraît donc embryonnaire au sein des associés, elle est, en revanche, efficace au sein du rayon de Roquefort. La capacité de production des éleveurs aveyronnais dépasse rapidement le potentiel de commercialisation des entreprises en fromage de Roquefort (Delfosse, 1992 ; Rieutort, 1995), ce qui conduit à une situation de surproduction à partir de 1976. Les laits des Pyrénées-Atlantiques et de Corse ne sont donc plus essentiels et la majorité des entreprises de Roquefort concentre son activité sur le rayon. Les associés connaissent alors une crise des débouchés qui conduit éleveurs et transformateurs nouvellement installés (laiteries privées, coopératives) à travailler sur la commercialisation de fromages inspirés de leurs traditions locales. Ils aboutissent à la création de l'Appellation d'Origine Contrôlée Ossau-Iraty (1980) et de l'Appellation d'Origine Brocciu Corse (1983). Cette crise des débouchés initie la voie d'une autonomisation⁷ des associés vis-à-vis de leur centre extérieur, le Rayon (Delfosse, 1992), qui s'exprime dans la qualification des populations animales locales et dans leur sélection.

1970 – 2015 : Pyrénées-Atlantiques, trois races locales, un schéma de sélection

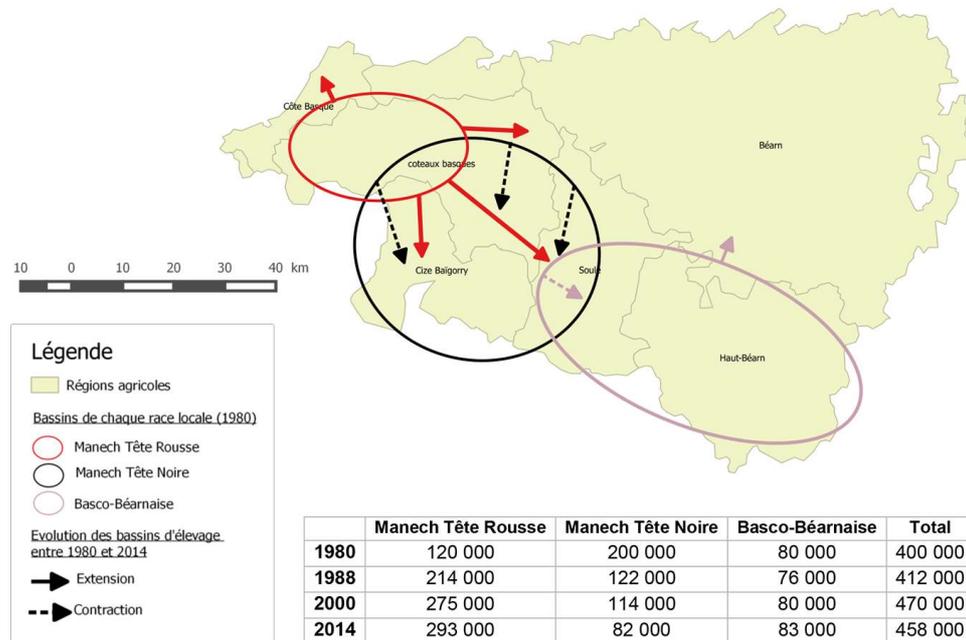
- 14 En 1972, les éleveurs moteurs de la sélection⁸ initient une démarche de reconnaissance des populations ovines locales. En 1975, sont officiellement reconnues la Manech Tête Rousse, la Manech Tête Noire et la Basco-Béarnaise, trois races locales aux morphotypes et à l'inscription spatiale distincts (Gros, 1970). Dans le même temps (1974), ces éleveurs créent les structures pour une sélection locale efficace (Labatut, 2009) : le contrôle de performance des brebis et la diffusion du matériel génétique par l'insémination ou les béliers. À partir de 1979, ces structures collectives sont réunies au sein d'un même organisme, le Centre Départemental Ovin (CDEO), qui constituera l'institution locale pour la sélection ovine laitière. À la fin des années 1970, ces éleveurs disposent donc d'une

structure autonome vis-à-vis de l'institution Roquefortaise. Ayant pour repère le schéma de sélection conçu dans le rayon et ayant pour appui les chercheurs de l'INRA-SAGA, ils en adoptent toutefois le modèle de sélection, orienté vers la seule amélioration de la productivité laitière.

- 15 La majorité des éleveurs locaux reste peu réceptive à cette démarche. Des éleveurs de brebis Basco-Béarnaises ou de Manech Tête Noire, souvent localisés dans les montagnes du département (espaces productifs traditionnels), sont particulièrement réticents face au schéma de sélection proposé. Premièrement, la définition succincte des races locales et de leur standard ne permet pas une appropriation généralisée de la démarche, particulièrement en Manech Tête Noire : nombreux sont ceux attachés à l'esthétique des animaux, comme leur robe noire ou le cornage des mâles, et ces éléments ne sont pas spécifiés dans le standard (Labatut, 2009). Deuxièmement, les outils de la sélection ne sont pas toujours adaptés à certaines pratiques répandues comme la montée en estives (Labatut *et al.*, 2012), encore associée à la traite chez les éleveurs de Manech Tête Noire et de Basco-Béarnaise⁹. La mise en œuvre du schéma de sélection est donc en inadéquation avec l'équilibre des systèmes sociaux et techniques traditionnels¹⁰. Par ailleurs, pour les éleveurs locaux, avant d'envisager l'amélioration génétique, il existe d'autres moyens pour améliorer la production laitière : dans les années 1970, les éleveurs augmentent donc la taille de leur troupeau (Héron et Millet, 1985) ; au cours des années 1980, ils s'engagent principalement dans la structuration de leur exploitation (bâtiments d'élevage, machines à traire). En revanche, un noyau d'éleveurs se constitue progressivement dans les coteaux basques, qui adopte les principes aveyronnais de la modernisation agricole. Cet espace ne constitue pas un lieu « traditionnel » d'élevage ovin laitier. Son émergence en tant qu'espace productif, associée à celle d'éleveurs perméables au discours moderniste, constitue un terreau pour l'application du modèle de référence (Moraud, 1982). Ce processus est associé à l'élevage et la sélection de la brebis Manech Tête Rousse dont le potentiel laitier apparaît plus prometteur et, dont l'effectif, alors minoritaire, connaît une augmentation significative¹¹.
- 16 L'évolution des élevages semble pourtant être insuffisante aux yeux des transformateurs locaux. « Vos brebis sont trop paresseuses, elles produisent peu et pas toute l'année, et puis le peu qu'elles produisent, il faut le payer cher. »¹² Cette injonction, portée en 1987 par le gérant de la deuxième entreprise de transformation du lait de brebis du département, marque la position de l'aval de la filière : produire plus à moindre coût. Dans les mémoires locales, ce discours a contribué à la dynamisation des schémas de sélection standardisés, notamment auprès de jeunes éleveurs qui y sont sensibles. Une autre stratégie consiste à adopter des brebis de race exogène (Lacaune) plus productives. Ces choix sont alors compatibles avec l'AOC Ossau-Iraty dont le cahier des charges ne comporte pas de spécification raciale. Cela dit, une crise de surproduction majeure (1990-1991) entraînera ensuite le rejet massif de cette pratique par les éleveurs du département, pour qui les élevages de Lacaune sont une cause directe de cette crise¹³. Ce rejet se traduit par la modification du cahier des charges Ossau-Iraty dans le décret du 16 juin 1996 : sont alors autorisées les brebis de races locales, de race Manech (tête rousse et tête noire) et Basco-Béarnaise.
- 17 La crise de surproduction a entraîné une diminution significative du prix du lait qu'il s'agit de pallier au niveau des exploitations laitières. Produire plus avec des races locales est une exigence qui participe donc à instaurer le CDEO comme une structure incontournable. L'adhésion au schéma local de sélection (contrôle laitier officiel et

insémination artificielle) augmente en concernant, en 1995, 18 % des éleveurs du département. Dans un tel cadre, la Manech Tête Rousse, dont le schéma de sélection est le plus efficace, gagne en poids (niveau de production, taille du cheptel départemental). Ce rameau s'étend progressivement des coteaux basques vers les montagnes, au détriment de la brebis Manech tête noire dont le noyau de sélection est jugé peu efficace et dont la population départementale ne cesse de diminuer (fig. 1). La brebis Basco-Béarnaise est cantonnée aux vallées béarnaises. Les conduites d'élevage sont progressivement modifiées (allongement des lactations, augmentation des rations alimentaires, usage de fourrages fermentés, amenuisement de la transhumance¹⁴...); elles attestent d'un phénomène d'intensification des élevages. Cette décennie marque finalement une période de concentration des élevages¹⁵.

Figure : Evolution des races locales en Pyrénées-Atlantiques



Sources : Pâtre n° 339, décembre 1986 ; Arranz et Etienne, 2015

- 18 À l'orée des années 2000, l'occurrence de la tremblante met en évidence la sensibilité des brebis Manech Tête Rousse à la maladie, et constitue une opportunité de critique publique du schéma de sélection (Labatut *et al.*, 2012). Plus particulièrement, un collectif d'éleveurs du département redoute la « Lacaunisation » de cette race locale (Lambert-Derkimba, 2007). Celle-ci fédère notamment les éleveurs les plus productifs du département, localisés pour la plupart sur les coteaux basques. La crainte de ce collectif est que la trajectoire d'intensification d'une partie des élevages fragilise le tissu départemental dense d'exploitations, sans une juste rémunération des producteurs en retour. Actifs au sein de l'AOP Ossau-Iraty, avec pour modèle le Comté, ces éleveurs souhaitent faire évoluer l'appellation. Dans leur réflexion, le caractère local des races ne suffit plus à qualifier le lien du lait AOC au terroir ; il faut aussi cadrer les pratiques d'élevage. Après une longue période de négociation (2000-2006), le syndicat de défense de l'Ossau-Iraty accède à cette modification du cahier des charges : l'alimentation des brebis (accroissement de la part de pâture, interdiction des fourrages fermentés), ainsi que leur

productivité (limitée à 300 litres par brebis par campagne laitière) seront désormais régulées.

- 19 Les choix réalisés jusqu'alors par les éleveurs sélectionneurs sont aussi contestés par un autre collectif, constitué d'éleveurs de Manech Tête Noire (Labatut *et al.*, 2012 ; Tesnière *et al.*, 2013). Jusqu'alors, les éleveurs représentés par ce collectif évitaient le schéma de sélection construit au sein du CDEO. La constitution de ce collectif, concrétisée par la création d'une association en 2010 (Buru Beltza), les conduit à formaliser les raisons de cet évitement, et à expliciter la brebis « qui convient » (Steyaert, 2006). Au-delà de la dimension esthétique (attachement au standard), ces éleveurs défendent en effet une autre vision de la sélection, qui ne serait plus seulement axée sur la productivité laitière mais fondée sur l'adage « une belle brebis qui nous fait vivre » (Tesnière *et al.*, 2013).
- 20 Ces événements (tremblante, modification du cahier des charges de l'Ossau-Iraty, émergence de Buru Beltza) perturbent successivement les éleveurs responsables du CDEO, leurs convictions dans l'universalité du modèle de sélection conçu et mis en œuvre (Labatut *et al.*, 2012) et dans la capacité de cet organisme à qualifier seul les races ovines laitières pyrénéennes. L'organisme adopte alors différentes mesures. Puisque la gestion de la tremblante varie d'une race à l'autre (Minery *et al.*, 2002), elle constitue une opportunité de construire un schéma de sélection spécifique à chacune d'entre elles (Labatut, 2009). Dans cette logique, les éleveurs du noyau de sélection de chaque race travaillent à une réorientation progressive des critères de sélection en s'attachant aux problématiques spécifiques à chaque race. De plus, puisque le rejet du schéma de sélection en Manech Tête Noire est formalisé par la création de Buru Beltza et la définition d'une brebis idéale alternative à ce qui est construit au sein du CDEO, cela stimule la recherche d'un compromis entre les éleveurs de Buru Beltza et ceux représentés par le CDEO (2013) (Tesnière *et al.*, 2013). L'enjeu pour ces deux collectifs distincts et le moteur de leur coopération est d'assurer la pérennité de cette population animale locale, aujourd'hui en déclin. En plus de la modification des critères de sélection, ce travail de coopération repose sur la mise en commun de la ressource animale (troupeaux Buru Beltza / troupeaux du noyau de sélection), et l'adaptation des outils d'évaluation (contrôle de performance).

1980 – 2015 : A « Pecura Corsa », vers une brebis corse élevée à l'herbe ?

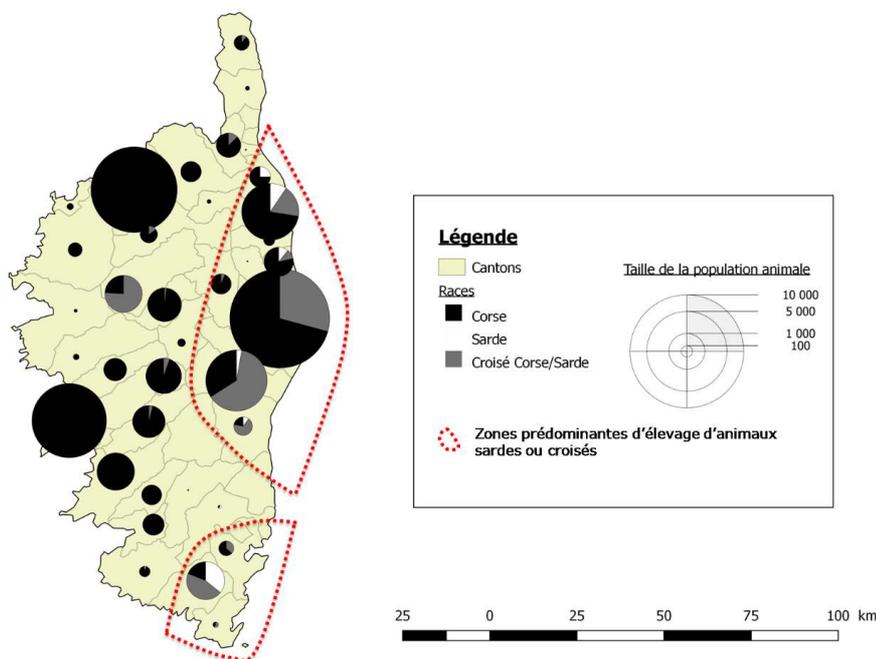
- 21 À la fin de l'ère Roquefort, les préceptes du modèle productiviste s'appliquent en Corse à travers l'élevage de brebis de race Sarde ou le croisement des brebis de souche locale avec des béliers Sardes. Le contrôle de performance est mis en œuvre par la chambre d'agriculture, sur demande des éleveurs, dans une logique de suivi individuel de la productivité des troupeaux. L'outil ne s'applique pas spécifiquement à la sélection collective d'une population régionale.
- 22 À la fin des années 1970, un groupe d'éleveurs prend le parti de travailler à la reconnaissance et à la sélection de la brebis Corse. Certains d'entre eux ont expérimenté le croisement avec des béliers sardes et constatent une inadéquation entre le potentiel de la brebis (productive mais qualifiée de vorace par plusieurs éleveurs enquêtés) et les systèmes d'élevage corses alors fondés sur la disponibilité irrégulière en ressource fourragère. Par ailleurs, dans un contexte d'émergence des mouvements nationalistes

dans lesquels certains d'entre eux sont actifs, ces éleveurs posent un acte politique par lequel il s'agit de concevoir un modèle de développement ovin laitier propre à la Corse, basé sur la brebis Corse. Ces éleveurs, néo-ruraux pour la plupart, ont une posture particulière : ayant grandi sur le continent et/ou en ville, ils ont acquis les méthodes locales tout en ayant un autre regard sur ces dernières (Meistersheim, 2008). Ils représentent l'altérité, cette entité apte à faire émerger des spécificités territoriales jusqu'alors peu visibles (Tizon, 1996). En 1982, la Fédération Régionale Corse pour le Contrôle des Performances et la Sélection Ovine (FRECSOV) est donc créée.

- 23 Les éleveurs de la FRECSOV empiètent sur le domaine d'action de la chambre d'agriculture (qui a le monopole du contrôle de performance) d'une part, et s'inscrivent à contrecourant du modèle productif prôné par la FDSEA et l'institution Roquefort d'autre part. De ce fait, la FRECSOV fait face, dans un premier temps, à des réticences traduites en difficultés de financement public. L'association est appuyée par l'INRA - LRDE (Laboratoire de Recherche sur le Développement de l'élevage), qui contribue à sa pérennité par un appui financier et la mise à disposition de main d'œuvre (Bouche et Casabianca, 2001 ; Casabianca et Vallerand, 1994). La brebis Corse est officiellement reconnue en 1987.
- 24 À la différence de ce qui s'est passé en Pyrénées-Atlantiques, les éleveurs moteurs de la sélection de la brebis corse ne cherchent pas à appliquer le modèle de sélection aveyronnais dans sa totalité. Une organisation pyramidale est adoptée qui vient, ici aussi, *a priori* contredire les formes antérieures d'évaluation et de sélection des animaux (Vallerand *et al.*, 1994), sans toutes les rejeter. La question du standard est centrale pour les éleveurs moteurs de la sélection. Si un certain nombre de critères propres sont établis (conformation, présence de cornes chez les béliers, exclusion du morphotype sarde), les membres de ce collectif souhaitent aussi conserver une certaine diversité de gènes à effets visibles : les robes peuvent être de couleurs variées, les femelles peuvent présenter des cornes ou non... En opérant ainsi, ces éleveurs cherchent donc à respecter en partie les pratiques de sélection antérieures (Vallerand *et al.*, 1994). Ils s'inscrivent aussi à contre-courant des choix de sélection opérés dans le cadre du modèle productif dominant, qui repose sur l'uniformisation d'une population animale reconnue comme race. De plus, les sélectionneurs corses n'orientent pas la sélection de leurs animaux vers la seule performance laitière. En réaction à l'expérience sarde, ils imposent des critères fonctionnels comme la capacité de rebond (regain de production laitière après la période de disette hivernale), ou la physiologie des mamelles (les mamelles à plus de deux trayons sont systématiquement éliminées). Par ailleurs, l'accouplement des animaux ne repose pas uniquement sur l'usage de l'insémination artificielle ou la lutte contrôlée. Compte tenu des pratiques d'élevage à l'œuvre, l'objectif est de saturer¹⁶ les élevages du noyau de sélection avec des animaux dont la généalogie est connue. À ce sujet, une attention particulière est portée sur la provenance des béliers et les conditions de leur élevage¹⁷ (Vallerand *et al.*, 1994).
- 25 Il semble donc que les éleveurs sélectionneurs souhaitent respecter la diversité régionale des systèmes d'élevage et des animaux, tout en mobilisant la sélection génétique comme un outil d'amélioration de la brebis corse. Or, le contrôle de performance n'est pas exclusif à la brebis corse, il n'est pas non plus réalisé de manière homogène suivant les lieux et les techniciens. Il en découle une faible portée pour la race et une hétérogénéité de l'information, difficile à gérer pour les éleveurs moteurs de la sélection.

- 26 En 1996, la FRECSOV est reconnue par l'État comme l'instance gestionnaire de la race, ou UPRA (Unité Nationale de Sélection et de Promotion de la Race). Cette reconnaissance officielle lui confère une légitimité locale ; elle permet aux éleveurs moteurs de la sélection de négocier les conditions d'accès au contrôle laitier, qu'ils parviennent à réserver aux troupeaux de brebis de race Corse (gain d'efficacité). Cette prise de position est renforcée par une modification de l'AOP Brocciu : à partir de 1998, les animaux des élevages habilités doivent être de race Corse. Cette race représente alors, selon la FRECSOV, 90 % des effectifs. Les élevages plus intensifs, localisés en plaine, sont toutefois orientés vers la race Sarde (30 troupeaux parmi les 550 élevages) (fig. 2). Leur exclusion du contrôle laitier et la modification du cahier des charges de l'AOC conduisent ces éleveurs à reconverter leur troupeau en adoptant la race Corse. Certains d'entre eux souhaitent regagner vite en production laitière, et s'impliquent dans la sélection de la brebis Corse.

Figure : répartition cantonale des élevages suivant les races élevées en 1990



Source : Vallerand *et al*, 1991

- 27 Si l'arrivée de nouveaux sélectionneurs permet au schéma de sélection d'atteindre le seuil d'efficacité établi (Flamant and Barillet, 1977), il participe aussi à déstabiliser les choix de qualification de la brebis Corse : ce phénomène correspond à l'introduction du discours productiviste dans le collectif alternatif que représente l'UPRA. Ainsi, pour ces nouveaux éleveurs sélectionneurs, la diversité morphologique de la race (robe, corne, etc.) tend à disqualifier la Brebis Corse : elle est le symptôme d'une absence de sélection sur la performance laitière (modèle sarde). Il s'agit, selon eux, à l'image des races ovine Sarde ou Lacaune, d'acter un standard uniforme pour tout axer sur l'amélioration du potentiel laitier des brebis CorSES.
- 28 La controverse émergeant de ces positions s'inscrit dans un contexte de concentration des élevages, renforcé par une épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) au tournant des

années 2000¹⁸. Dès lors, transformateurs et élus professionnels, réunis au sein d'une interprofession laitière régionale (ILOCC), s'accordent pour mettre en œuvre une stratégie de « relance » de l'activité ovine laitière. Celle-ci repose sur la diffusion d'un modèle d'élevage basé sur la culture de l'herbe (clôture, mécanisation, production de fourrages). Celui-ci peut être plus facilement appliqué dans les zones mécanisables de l'île (littoral et coteaux). À l'image du processus observé dans les années 1990 en Pyrénées-Atlantiques, il s'agit d'inciter les producteurs locaux à améliorer la productivité de leur troupeau de brebis de race locale, tout en adoptant les principes d'un modèle d'élevage exogène. L'UPRA est un pilier de ces plans de développement, tant pour la fourniture de ressource génétique (semences, béliers améliorateurs, agnelles de renouvellement), que pour le suivi génétique du troupeau laitier (évaluation des animaux, contrôle de performance).

- 29 Par la suite, pourtant, les éleveurs du noyau de sélection connaissent une remise en question, ceci à différents niveaux.
- 30 Tout d'abord, si le rôle technique de l'organisation est conforté au cours des années 2000, il constitue aussi un organe politisé (et assumé comme tel). Ainsi, entre 2006 et 2008, les échanges sont particulièrement tendus entre éleveurs et laiteries au sein de l'ILOCC : d'un côté la stratégie de relance est jugée inefficace par une partie des acteurs, ce qui justifie l'officialisation d'approvisionnements extérieurs en lait ; de l'autre, une partie des éleveurs juge nécessaire de faire preuve de patience et de ne pas accepter les importations de lait. Cette seconde posture est particulièrement représentée parmi les responsables du schéma de sélection de la brebis Corse. Cette tension donne lieu à une rupture interprofessionnelle, et les importations sont finalement officialisées (2008). Dans ce contexte, l'UPRA devient un bastion à défendre au sein d'un système d'acteurs dominé par le collectif adverse. Les relations entre les différents organismes de la filière deviennent épisodiques et n'autorisent pas la construction d'une stratégie de développement partagée en élevage ovin laitier. L'activité d'élevage elle-même maintient une trajectoire descendante (perte d'1/3 des élevages en 10 ans ; RGA2010), et tend à se concentrer dans le littoral et les coteaux de Haute-Corse (Plaine Orientale, Balagne et Cortenais), au sein de troupeaux plus grands.
- 31 Quant au schéma de sélection de la brebis corse, il est controversé. Malgré les fondations esquissées dans les années 1980, tous les éleveurs locaux n'adhèrent pas aux choix de qualification des animaux : l'esthétique des béliers issus du schéma notamment est remise en cause (défauts de cornage). Par ailleurs, les responsables de la race, souhaitant stimuler l'efficacité du schéma de sélection, rendent l'Insémination Artificielle (IA) obligatoire au sein du noyau de sélection (2010). Cette mesure donne lieu au départ d'éleveurs du noyau de sélection car l'IA est perçue comme un outil contraignant de gestion de la reproduction. Selon Carayol-Costa (2011), la posture de ces éleveurs révèle l'inadéquation de cette technique vis-à-vis de la représentation qu'ils ont de leurs pratiques et de leur métier (élevage « traditionnel »).
- 32 L'organisme de sélection entreprend alors plusieurs chantiers afin de s'assurer l'adhésion des éleveurs. D'une part, des études sont menées sur la qualification morphologique des animaux (Gambotti *et al.*, 2007), d'autre part, la vente annuelle de béliers améliorateurs est maintenue et constitue un pilier de la diffusion du matériel génétique amélioré à l'ensemble de la profession (Barillet *et al.*, 2016). L'obligation d'insémination artificielle a donc un effet de sélection des éleveurs sélectionneurs (réduction du noyau de sélection), sans véritable impact sur les modalités de diffusion du matériel génétique obtenu. Une

question a été toutefois esquissée par certains éleveurs, elle reste aujourd'hui en suspens au cœur du schéma de sélection : dans quels systèmes d'élevage les animaux améliorateurs sont-ils désormais élevés ?

Comparaison : quels processus de qualification des races locales corses et pyrénéennes ?

- 33 Les trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes semblent partir d'un point semblable : la tentative d'application d'un modèle a-territorial, dont Roquefort est alors l'emblème. Dans la comparaison, il s'agit de comprendre comment les rapports entre race et territoire sont alors reconstruits au cours du temps, et ce qu'ils nous révèlent des processus de territorialisation au sein des systèmes agroalimentaires locaux.
- 34 Tout d'abord, la reconnaissance officielle des races locales constitue un marqueur temporel significatif qui acte du changement de statut d'une population ovine donnée. Celle-ci est identifiée comme essentielle par un collectif d'éleveurs : les brebis sont adaptées aux systèmes d'élevage et au milieu local¹⁹ et le développement agricole local passe par leur sélection (Casabianca et Vallerand, 1994). Ces éleveurs cherchent aussi à se différencier : dans la relation à l'autre, ou à l'ailleurs (Duffaud-Prévost, 2015), ici symbolisé par le système Roquefort, et la reconnaissance officielle des races corse et pyrénéennes permet ainsi d'acter une forme d'émancipation des associés, adoptant une trajectoire de développement fondée sur des ressources propres, au sein d'un espace circonscrit. Nous concevons ainsi comment la reconnaissance des races locales peut constituer un premier acte de territorialisation de l'agriculture locale, dans sa dimension symbolique et identitaire (Rieutort, 2009).
- 35 La reconnaissance des races locales consiste aussi en une rupture : le sens alloué à l'objet « animal » change, l'organisation de sa gestion change, de même que les critères de sa qualification. Particulièrement, d'une logique communautaire (Pyrénées-Atlantiques) (Labatut, 2009) ou réticulaire (Corse) (Vallerand *et al.*, 1994), on passe à une organisation pyramidale qui impose une nouvelle forme d'évaluation de la ressource (Labatut *et al.*, 2012 ; Vallerand *et al.*, 1994), mais aussi une hiérarchie entre producteurs d'amélioration génétique et utilisateurs. Or, les éleveurs sélectionneurs transmettent, avec leurs choix de sélection et les animaux améliorés, une certaine représentation de la brebis idéale (ou « animal qui convient », Steyaert, 2006). À travers le schéma de sélection, c'est un modèle productif qui est aussi diffusé (Labatut *et al.*, 2012) ; modèle qui marque les animaux sélectionnés (dans leurs gènes et dans leurs aptitudes). Par ce biais, bien que toute race locale soit déclarée typique d'un lieu, sa sélection peut reposer sur des critères a-territoriaux et conduire à sa banalisation.
- 36 Les brebis de races locales sont donc à la fois des ressources pour le développement local des bassins (mécanisme de territorialisation) et vectrices d'un modèle d'élevage, qui tend à être a-territorial (mécanisme de déterritorialisation) (Prally, 2007). Cette contradiction est opérée entre deux échelles, ou deux pôles (Rieutort, 2009) : le système agricole et le système agroalimentaire. Elle est exacerbée lorsque les races locales sont inscrites dans les cahiers des charges des AOC respectives (années 1990) : à l'échelle du bassin de production, les races locales sont une preuve de l'origine (Delfosse, 2006), et l'élevage des races locales est un facteur d'ancrage des produits. Cette mise en relation conduit

toutefois à une forme de réification de la ressource génétique locale : bien qu'elle soit le symbole d'une culture technique locale à l'épaisseur temporelle établie, la ressource évolue sous l'effet de la sélection et de l'évolution des pratiques d'élevage. De fait, l'inscription des races locales dans le cahier des charges d'un produit de terroir n'empêche pas leur sélection reposant sur une homogénéisation et une standardisation du matériel génétique (réduite à la performance laitière), construite sur un détachement grandissant des élevages vis-à-vis de leur environnement.

- 37 Il ne s'agit pourtant pas d'un processus uniforme et total. L'inadéquation entre dispositif de qualification et pratiques d'élevage conduit à des formes d'évitement. Une partie des éleveurs, non adhérents aux schémas, perpétuent des formes traditionnelles de sélection, fondées sur l'échange de reproducteurs (logiques réticulaires) (Boisseau, 2007 ; Carayol-Costa, 2011). Il semble que cette coexistence ne soit pas gênante, tant qu'elle n'interfère pas avec un enjeu, identifié par les acteurs locaux, de pérennité de l'activité ovine laitière. En l'occurrence, dans ce cas, la contestation et l'initiation du changement ne viennent pas du collectif de sélection mais d'ailleurs. Elles s'expriment à travers des initiatives collectives comme Buru Beltza, elles peuvent provenir d'une autre institution comme l'organisme de défense et de gestion de l'AOP Ossau-Iraty.
- 38 Pour ces nouveaux acteurs, l'évolution hétérogène des systèmes d'élevage pose sous un autre jour la question de l'animal qui convient. Cette remise en cause, particulièrement visible en Pyrénées-Atlantiques, ouvre la voie à la spécification de la ressource génétique locale : il s'agit de construire de nouveaux repères techniques et sociaux, ayant un sens localement et qui puissent se substituer aux critères de qualification a-territoriaux. Celle-ci passe par la qualification du modèle d'élevage (AOP Ossau Iraty, Buru Beltza), mais aussi par une démarche de reconfiguration expérimentale des outils d'évaluation et de sélection (Buru Beltza) (Tesnière *et al.*, 2013). En ce sens, la démarche de spécification inscrit les systèmes d'élevage locaux dans une forme de re-territorialisation (Rieutort, 2009). Dans ce cadre, la référence au passé, aux systèmes d'élevage traditionnels vise à structurer l'avenir et le renouvellement des systèmes d'élevage. « *Par-delà sa signification génétique, la population animale intègre, sous ses acceptions successives, un assemblage de produits et de pratiques d'élevage inscrits dans la culture des territoires supports et constituant des éléments de leur pérennité. Cette référence au passé est incontournable pour une société, même si elle insuffisante pour éclairer son avenir* » (Vissac, 1993 ; p. 296).
- 39 À l'inverse de l'Ossau-Iraty, l'AOP Brocciu ne joue pas ce rôle de force de rappel vis-à-vis de l'évolution des élevages et des populations animales locales. Ce cas constitue plutôt un contre-exemple à la thèse développée par Rieutort (2009, p. 38), selon qui « *l'agriculture s'inscrit de plus en plus fortement dans les territoires ruraux* ». À travers la sélection de la brebis Corse, nous comprenons en effet que la territorialisation de l'élevage ovin laitier corse n'est pas un processus linéaire. Elle aurait pu être qualifiée d'exemplaire lors de la reconnaissance de la race et de la conception du schéma de sélection (années 1980), tant la dimension symbolique (ressource pour un développement autonome) et matérielle (conception de références locales) de la re-territorialisation (Rieutort, 2009) étaient identifiables ; elle connaît aujourd'hui une forme de dé-territorialisation par la reconfiguration du bassin d'élevage et par la diffusion d'un modèle d'élevage a-territorial (la brebis à l'herbe). La plasticité de la ressource génétique et le renouvellement constant des enjeux touchant l'élevage ovin viennent finalement contrecarrer l'idée d'une mise en mouvement irréversible des processus de re-territorialisation.

Conclusion : les races locales, objets sous tension

- 40 En tant que ressource productive, une race locale renvoie à un ensemble systémique (Kebir, 2006) : un objet vivant (l'ensemble des animaux et des gènes qui la composent), des techniques (de sélection et d'élevage) et un groupe social (une communauté d'éleveurs). Au-delà de la définition de son berceau d'origine, sa qualification repose sur l'identification et l'explicitation d'attributs qui la caractérisent. Dans les deux cas abordés ici, la construction d'un standard et la définition d'un modèle d'élevage en sont les piliers. À travers elles, la relation au territoire d'une population animale et d'une communauté d'éleveurs est reconstruite, sur la base d'une antériorité de la ressource génétique, d'un « équilibre biologique » (Vissac, 1995) mais aussi spatial (diversité des milieux d'élevage) et social (diversité des pratiques). Le cas des races ovines laitières corse et pyrénéennes nous permet de comprendre que la qualification n'est pas spontanée ou mécanique. Elle n'est pas non plus uniforme.
- 41 Plus particulièrement, les races locales sont mises en tension entre des choix de qualification des fromages, dont elles sont une preuve d'ancrage, et des choix d'élevage, dont elles marquent l'évolution (évolution des gènes, de la population animale et de ses aptitudes). Or, ces deux processus peuvent être contradictoires : comme dans nos cas d'étude, les systèmes d'élevage peuvent connaître une logique d'intensification alors que les produits sont ré-ancrés.
- 42 En l'occurrence, la réintroduction des enjeux de durabilité (Rieutort, 2009) des élevages au sein des systèmes agroalimentaires locaux (ici, les collectifs fédérés par une appellation d'origine protégée), participe à renouveler les questionnements sur les rapports entre élevage et territoire. Ce nouveau regard, entrepris par les acteurs locaux en Pyrénées-Atlantiques, a conduit à une nouvelle appropriation des races locales, élargie au-delà des schémas de sélection, et à la re-conception des référentiels de sélection et d'élevage. La territorialité de ces races pyrénéennes s'en trouve stimulée. La re-territorialisation de l'agriculture n'est pourtant pas un processus inéluctable, ou irréversible, comme le démontre le cas corse où la problématique de la durabilité des élevages ou celle de la perpétuation d'une tradition fromagère, n'ont pas suscité de reconfiguration cognitive ou organisationnelle remarquable concernant la sélection des brebis de race Corse et leur territorialité.
- 43 En tant que ressources vivantes et malléables, les races locales semblent finalement être à l'interface de différentes composantes des systèmes agroalimentaires locaux (milieu – élevage – produit) et leur qualification rend visible les trames d'un processus de (dé/ re)territorialisation (Prally, 2007 ; Rieutort, 2009) ainsi que les contradictions à l'œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE G., 1988, Le modèle de développement agricole des années 1960, *Économie rurale*, n° 184-186, p. 171-181.

- ARRANZ J.-M., ETIENNE S., 2015, *Les races ovines des Pyrénées-Atlantiques en 2014*, Chambre Départementale d'agriculture, 2 p.
- AUDIOT A., 1995, *Races d'hier pour l'élevage de demain*, Paris, INRA, 230 p.
- BARDINI T., 1991, *Modèle technique et modernisation : le cas du lait de brebis dans le rayon de roquefort, 1950-1985*, Doctorat, Paris Nanterre, 210 p.
- BARILLET F., LAGRIFFOUL G., MARNET P.-G., LARROQUE H., RUPP R., PORTES D., BOCQUIER F., ASTRUC J.-M., 2016, Objectifs de sélection et stratégie raisonnée de mise en œuvre à l'échelle des populations de brebis laitières françaises, *INRA Productions Animales*, n° 29, p. 19-40.
- BOUCHE R., CASABIANCA, F., 2001, De l'émergence de projet à l'autonomisation d'une organisation d'acteurs : pour un apport méthodologique sur l'accompagnement de projets collectifs, in : *Production systems and product quality in sheep and goats*, Zaragoza, p. 183-188.
- CARAYOL-COSTA B., 2011, *Étude du positionnement des éleveurs et des autres acteurs de la filière ovine laitière*, mémoire de fin d'étude, Corte, Université de Corse, 59 p.
- CASABIANCA F., VALLERAND F., 1994, Gérer les races locales d'animaux domestiques : une dialectique entre ressources génétiques et développement régional, *Génétique Sélection Évolution*, n° 26, p. 343-357.
- DELFOSE C., 1992, *La France fromagère*, thèse de Doctorat, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne.
- DELFOSE C., 2006, La localisation de la production fromagère : évolutions des approches géographiques, *Géocarrefour*, n° 81, p. 311-318.
- DUFFAUD-PREVOST M.-L., 2015, *L'ancrage territorial par une géographie multilocale. Le cas des entreprises de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*, Thèse de Doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier 3, 450 p.
- ERROTABEHÈRE A., 2011, *Jean Pitrau, la révolte des montagnards*, Bayonne, Elkarlanean, 184p.
- FLAMANT J.-C., BARILLET F., 1977, Principes de la sélection laitière, *Pâtre*, n° 246, p. 21-31.
- GAMBOTTI J.Y., HARLAUX S., TEINTURIER P., LAMBERT-DERKIMBA A., 2007, Qualification du cornage des béliers corses : Mise au point de grilles de notation et d'outils de mesure, *INRA production animale*, n° spécial : *Techniques et pratiques de recueil de données in situ*, p. 145-150.
- GROS Y., 1970, *L'élevage ovin dans les Pyrénées-Atlantiques*, mémoire de fin d'étude, Paris, École Nationale Supérieure Agronomique de Grignon, 80 p.
- HERON F., MILLET F., 1985, *La filière lait de brebis dans les Pyrénées-Atlantiques*, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 30 p.
- KEBIR L., 2006, Ressource et développement régional, quels enjeux ?, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine décembre*, n° 5, p. 701-723.
- LABATUT J., 2009, *Gérer des biens communs : processus de conception et régimes de coopération dans la gestion des ressources génétiques animales*, Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure des Mines de Paris, 383 p.
- LABATUT J., BIBE B., AGGERI F., GIRARD N., 2012, Coopérer pour gérer des races locales : conception, rôles et usages des instruments scientifiques de sélection, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 2, p. 143-156.
- LAMBERT-DERKIMBA A., 2007, *Inscription des races locales dans les conditions de production des produits animaux sous AOC : enjeux et conséquences pour la gestion collective des races mobilisées*, Thèse de Doctorat, Paris, AgroParisTech.

- LAMBERT-DERKIMBA A., CASABIANCA F., VERRIER E., 2006, L'inscription du type génétique dans les règlements techniques des produits animaux sous AOC : conséquences pour les races animales, *INRA Productions Animales*, vol. 19, n° 5, p. 357-370.
- LAUVIE A., COUX N., 2012, Diversité des formes de valorisation des populations animales locales et gestion des ressources génétiques animales, *INRA Productions Animales*, vol. 25, n° 5, p. 431-440.
- MAZOYER M., ROUDART L., 1997, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil, 545 p.
- MEISTERSHEIM A., 2008, Du riacquistu au désenchantement : Une société en quête de repères, *Ethnologie française*, vol. 38, n° 3, p. 407-413.
- MILLET M., 2017, *Hommes, milieux, brebis et laits à la croisée des fromages ; l'ancrage territorial des ovins laitiers en Corse et en Pyrénées-Atlantiques depuis la fin du XXe siècle*, Thèse de doctorat, Université de Corse-Pascal Paoli, 580 p.
- MINERY S., ARRANZ J.-M., AGUERRE X., FIDELE F., GARRAIN C., VIAL-NOVELA C., SOULAS C., PALHIÈRE I., ASTRUC J.-M., ANDREOLETTI O., 2002, Utilisation de la génétique pour éradiquer la tremblante dans les élevages de brebis laitières des Pyrénées-Atlantiques, *Rencontres Recherches Ruminants*, vol. 9, p. 93-96.
- MOITY-MAÏZI P., BOUCHE R., Ancre territorial et hybridation des savoir-faire au sein d'un système agroalimentaire localisé. Le cas des fromages corses, *Economie rurale*, vol. 322, mars-avril, p. 24-38.
- MORAUD S., 1982, *Diversité des systèmes d'élevage et schéma de sélection des ovins laitiers dans les Pyrénées-Atlantiques*, Toulouse, INRA, 50 p.
- MUCHNIK J., SAINTE-MARIE (de) C. (coord.), 2010, *Le temps des Syal ; techniques, vivres et territoires*, QUAE, Versailles, 315 p.
- PERNET F., LENCLUD G., 1977, *Berger en Corse. Essai sur la question pastorale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 192 p.
- PRALY C., 2007, Le processus de reterritorialisation en questions : l'exemple de l'arboriculture de la moyenne vallée du Rhône, *Méditerranée* [En ligne], 109 | 2007, mis en ligne le 01 juillet 2009, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://mediterranee.revues.org/82>; DOI : 10.4000/mediterranee.82
- RENUCCI J., 1974, *Corse traditionnelle et Corse nouvelle*, Lyon, Audin, 454 p.
- RIEUTORT L., 1995, *L'élevage ovin en France, espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 512 p.
- RIEUTORT L., 2009, Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'Information géographique*, vol. 73, n° 1, p. 30-48.
- STEYAERT P., 2006, La race bovine maraîchine, objet de médiation de différentes formes de savoirs, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 187, p. 91-99.
- TESNIÈRE G., LABATUT J., ASTRUC J.-M., JOLY N., LAUVIE A., MAGNE M.-A., 2013, La rusticité revendiquée : pratiques, savoirs et compétences au services de nouvelles formes de sélection animale territorialisées en Pays Basque, *Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale*, 20-21 novembre 2013, Dijon, p. 227-234.
- TIZON P., 1996, *Qu'est-ce que le territoire ?*, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, p. 16-34.

- VALLERAND F., CHOISIS J.-P., DIAZ A., 1991, Les filières laitières ovines et caprines corses. Enquêtes exhaustives sur les systèmes de production et de collecte, *Greghje e Rughjoni* - n° 24, Corte, LRDE.
- VALLERAND F., CASABIANCA F., SAINTE-MARIE (de) C., BOUCHE R., 1994, D'une qualité à une autre. Conduire le changement du système de qualification des reproducteurs de race ovine corse, *Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, n° 28, p. 157-175.
- VERDALLE (de) L., Vigour C., et LE BIANIC T., 2012, S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses, *Terrains & travaux*, vol. 2, n° 21, p. 5-21.
- VIGOUR C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 336 p.
- VISSAC B., 1978, *L'animal domestique, révélateur des relations entre la société et son milieu*, Rapport INRA, département de génétique animale, Jouy-en-Josas.
- VISSAC B., 1995, Le jésus et les marchands du Temple dans les franchises montagnes, *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 26, p. 45-47.
- VIVIE DE REGIE H., 1967, La fabrication de Roquefort dans les Pyrénées, *Bulletin de la Fédération Française d'économie montagnarde*, n° 17.

NOTES

1. Nous référant au cadre des systèmes agroalimentaires localisés (Muchnik et Sainte Marie, 2010), nous définissons un système agroalimentaire local comme une forme d'organisation agroalimentaire cohérente à une échelle spatiale donnée. Celui-ci constitue le substrat potentiel pour l'élaboration d'un projet collectif (Moity-Maïzy et Bouche, 2011), tel que la protection et la valorisation de fromages de terroir dans les cas qui nous intéressent ici.
2. Cela passe par le Contrôle Laitier Officiel (CLO) qui consiste en un contrôle mensuel de la production journalière des brebis.
3. Cela consiste notamment en la maîtrise de la reproduction des animaux évalués : lutte contrôlée (béliers) ou insémination artificielle (paillettes de sperme - IA).
4. L'efficacité de cette organisation repose sur des valeurs seuils : nombre minimum d'éleveurs adhérant au noyau de sélection (15-20% de la population animale) et taux minimum d'IA au niveau du noyau (30% des animaux du noyau de sélection) (Barillet et al., 2016).
5. En Corse, les reproducteurs sont choisis par chaque éleveur au sein d'un réseau localisé d'échanges, dans lequel la réputation de l'éleveur qui vend son bélier est aussi importante que le bélier lui-même (Vallerand et al., 1994). En Pyrénées-Atlantiques, la montée en estives impose aux éleveurs, transhumant dans la même zone, de coopérer : jusque dans les années 1960, la reproduction a lieu en montagne et suppose donc le partage des reproducteurs ; la reproduction et le choix des reproducteurs sont gérés collectivement, selon un éventail de critères d'aptitude de l'animal (Labatut, 2009).
6. Il s'agit de CETA (Centre d'Étude Technique Agricole). Constitués respectivement d'une trentaine de jeunes éleveurs et d'un conseiller agricole, ils ont pour but de travailler à l'amélioration des conditions d'élevage (alimentation, intensification fourragère, traite mécanique et sélection).
7. Définie comme « capacité (...) à se rendre autonome (dans ses décisions) et à demeurer viable indépendamment des tiers » (Bouche et Casabianca, 2001).
8. Éleveurs auparavant impliqués dans les CETA.

9. Le contrôle laitier ne peut être réalisé en montagne, où de nombreux éleveurs traitent à la main ; la lutte contrôlée est problématique au sein d'espaces non clôturés ; l'insémination artificielle repose sur l'usage de semences fraîches, elle n'est donc disponible qu'aux élevages accessibles.
10. Élément mis en évidence par différents travaux, particulièrement au Pays Basque (Labatut, 2009 ; Candau *et al.*, 1989), il a aussi été révélé au cours de nos propres enquêtes par des éleveurs basques, mais aussi béarnais, anciennement impliqués dans la sélection des races locales.
11. La source qui permet une telle augmentation de l'effectif ovin se situe en Espagne, où la souche de brebis Tête Rousse présente un potentiel laitier attrayant pour les éleveurs (Gros, 1970).
12. *Laborari* n°69 (novembre 1987) ; « journée ovine à Ordiarp : des questions... des réponses ? ».
13. En 1990, 40 élevages Lacaune sont dénombrés dans le département.
14. Les temps d'estivage sont raccourcis, les brebis sont tarées en amont.
15. En 1990, le département compte 3 200 éleveurs pour 26,3 millions de litres de lait. En 2000, ils sont 2 480 produisant 44,9 millions de litres. La taille moyenne des troupeaux est passée de 135 à 200 brebis (RGA 2000).
16. Aucune autre source d'animaux que le troupeau (auto-renouvellement) ou les autres éleveurs sélectionneurs.
17. À la veille des années 1980, différents types d'élevage sont représentés au sein du contrôle laitier corse : on retrouve à niveau égal, des éleveurs de petits troupeaux (<100 brebis), de troupeaux moyens et de grands troupeaux (>150 brebis) ; répartition qui est notamment due à l'intégration récente de nombreux petits élevages en Corse du Sud (Barillet et Prost, 1981).
18. Le nombre d'exploitations a diminué de 20% depuis 1988 ; le cheptel a augmenté de 9% pour s'élever à 94 600 brebis laitières (RGA 2000). L'épidémie de FCO (2001-2) provoque la perte de 12 000 animaux (plus de 10% du cheptel) et une chute de la production laitière. 8% des éleveurs se retirent de l'activité entre 2002 et 2005.
19. Les éleveurs moteurs expriment un attachement aux races locales de brebis présentes dans les bassins qui renvoie à l'antériorité des souches présentes, à la coévolution, sur le temps long d'une société et d'une population animale (Vissac, 1978).

RÉSUMÉS

Le caractère évolutif d'une race locale peut perturber ses relations avec son territoire d'origine. Nous les explorons à travers le cas des races ovines laitières de Corse et des Pyrénées-Atlantiques. Nous analysons la trajectoire de ces races en regard de l'évolution des modèles d'élevage et de la valorisation des fromages de terroir (AOP Brocciu et AOP Ossau-Iraty). Les races locales et leurs référentiels de sélection sont mis en tension entre des choix de qualification des fromages, et des choix d'élevage, deux processus parfois contradictoires : intensification des systèmes d'élevage et ré-ancrage des produits. Alors qu'en Pyrénées-Atlantiques, l'enjeu de durabilité locale des élevages pousse à une nouvelle appropriation des races locales et à rénover les référentiels de sélection, on n'observe pas de tel phénomène en Corse. La reterritorialisation de l'agriculture interroge ainsi la territorialité des races locales.

The evolving nature of a local breed can disrupt its relationships with its home territory. We explore such relationships through the case of dairy sheep breeds of Corsica island and French

Western Pyrenees. We analyze the trajectory of evolution of these breeds according to the evolving patterns of breeding and the valorization of cheeses (PDO Brocciu and PDO Ossau-Iraty). The local breeds and their selection settings are put in tension between choices of cheese qualification (proof of origin), and the choice of breeding, which can be contradictory processes: intensification of farming systems and re-anchorage of products. In Western Pyrenees, recent appropriation of local breeds leads to renewing their selection settings. There are no such noticeable processes in Corsica. Thus, territorialization of agriculture challenges the territoriality of the local breeds.

INDEX

Keywords : local breed, territorialization, local agri-food system, geographical Indication

Mots-clés : race locale, territorialisation, système agroalimentaire local, indication géographique

AUTEURS

FRANCOIS CASABIANCA

UR INRA LRDE 45- Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage. Quartier Grossetti, BP 8, 20250 Corte francois.casabianca@inra.fr

MORGANE MILLET

morgane.millet89@gmail.com